

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.01.2024

Révision: 25.01.2024

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

- **Nom du produit** : **Fermitopp E**
- **UFI**: FJD0-20J9-P00X-EUCX

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Emploi de la substance / de la préparation** : Agent d'étanchéité de silicone

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur** :

Fermit GmbH
Zur Heide 4,
D- 53560 Vettelschoß
Allemagne
www.fermit.de

· **Service chargé des renseignements** :

Tel.: +49 (0) 2645-2207
Fax: +49 (0) 2645-3113
Email: info@fermit.de

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Gift-Informationszentrum Nord, Göttingen
Poison Information Center, Göttingen
Tel.: +49 (0)551 19240
(seulement en allemand et anglais)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1

H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS05

GHS09

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.01.2024

Révision: 25.01.2024

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit : Fermitopp E

(suite de la page 1)

- **Mention d'avertissement** Danger

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**

triacétate de méthylsilanetriyle

triacétoxyéthylsilane

Oligomère Ethylacetoxy silane und Methylacetoxy silane

- **Mentions de danger**

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **Indications complémentaires :**

Contient 4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one. Peut produire une réaction allergique.

- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT :**

541-02-6 2,2,4,4,6,6,8,8,10,10-decaméthylcyclopentasiloxane

556-67-2 octaméthylcyclotétrasiloxane

- **vPvB :**

541-02-6 2,2,4,4,6,6,8,8,10,10-decaméthylcyclopentasiloxane

556-67-2 octaméthylcyclotétrasiloxane

- **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit contient des substances suspectées d'être des perturbateurs endocriniens (liste II et liste III).

541-02-6 2,2,4,4,6,6,8,8,10,10-decaméthylcyclopentasiloxane

Liste II

556-67-2 octaméthylcyclotétrasiloxane

Liste II; III

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**

- **Description :**

Mélange des substances nommées ci-après avec des produits secondaires pour lesquels un marquage n'est pas obligatoire.

- **Composants contribuant aux dangers :**

CAS: 64742-46-7


EINECS: 265-148-2

Numéro index : 649-221-00-X

Reg.nr.: 01-21 19489867-12-X

distillats moyens (pétrole), hydrotraités

25 - 50%

 Asp. Tox. 1, H304

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.01.2024

Révision: 25.01.2024

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit : Fermitopp E

(suite de la page 2)

CAS: 1335203-17-2	Hydrocarbons, C15-C20, < 0.03% aromat. ⚠ Asp. Tox. 1, H304	25 - 50%
CAS: 541-02-6 EINECS: 208-764-9 Reg.nr.: 01-2119511367-43-X	2,2,4,4,6,6,8,8,10,10-decamethylcyclopentasiloxane Substance vPvB non classée. Substance PBT non classée. Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien (II).	0 - 10%
CAS: 556-67-2 EINECS: 209-136-7 Numéro index : 014-018-00-1 Reg.nr.: 01-2119529238-36-X	octaméthylcyclotétrasiloxane ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Repr. 2, H361f; ⚠ Aquatic Chronic 1, H410 (M=10) PBT; vPvB	≥ 2,5 - < 3%
CAS: 4253-34-3 EINECS: 224-221-9 Reg.nr.: 01-2119962266-32-X	triacétate de méthylsilanetriyle ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302, EUH014	≥ 1 - < 5%
CAS: 17689-77-9 EINECS: 241-677-4 Reg.nr.: 01-2119881778-15-X	triacétoxyéthylsilane ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302, EUH014	≥ 1 - < 5%
	Oligomere Ethylacetoxysilane und Methylacetoxysilane ⚠ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318	≥ 1 - < 3%
CAS: 64359-81-5 EINECS: 264-843-8 Numéro index : 613-335-00-8	4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one ⚠ Acute Tox. 2, H330; ⚠ Skin Corr. 1, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1A, H317 ATE: LD50 oral: 567 mg/kg Limites de concentration spécifiques: SkinIrrit. 2; H315: C ≥ 0,025 % Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 0,025 % Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	≥ 0,00025 - < 0,0015%

· SVHC

541-02-6 | 2,2,4,4,6,6,8,8,10,10-decamethylcyclopentasiloxane

556-67-2 | octaméthylcyclotétrasiloxane

· Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· **Indications générales :** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· après inhalation :

Veiller à l'apport d'air frais

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Se déshabiller immédiatement vêtement souillé et imprégné.

Laver les vêtements contaminés avant leur réutilisation.

En cas d'irritations de la peau ou d'allergies consulter un médecin.

· après contact avec les yeux :

Laisser ouvert les paupières et les rincer au moins 15 minutes avec de l'eau propre et courante.

Envoyer immédiatement chercher un médecin

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.01.2024

Révision: 25.01.2024

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit : Fermitopp E

(suite de la page 3)

- **après ingestion :**
L'ingestion n'est pas considérée comme une voie d'exposition possible.
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment d'eau.
Traitements en fonction des symptômes. En cas de douleurs, envoyer la victime vers des soins médicaux.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **après contact avec la peau :** Manifestations allergiques
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
 - **Moyens d'extinction :**
Poudre d'extinction, mousse ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
 - **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Eau.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
l'inhalation de vapeurs dues à la combustion peut entraîner des dommages sérieux pour la santé.
En cas de combustion incomplète formation de monoxyde de carbone est possible.
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Oxydes des métaux
- **5.3 Conseils aux pompiers**
 - **Équipement spécial de sécurité :**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie
 - **Autres indications**
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre, doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante
Voir point 7 "Précautions à prendre pour la manipulation" et point 8 "Équipement de protection individuel".
Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir par moyen mécanique.
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.01.2024

Révision: 25.01.2024

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit : Fermitopp E

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une aération suffisante.

Éviter le contact direct avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Porter un équipement de protection individuelle approprié.

- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- **Stockage :**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Protéger du gel.

- **Indications concernant le stockage commun :** Non nécessaire

- **Autres indications sur les conditions de stockage :**

- Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

- Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

- **DNEL**

64742-46-7 distillats moyens (pétrole), hydrotraités

Oral	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	1,25 mg/kg bw/day (homme)
Dermique	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	2,91 mg/kg bw/day (homme)
Inhalatoire	DNEL (travailleur, court terme, systémique)	5.003 mg/m ³ (homme)
	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	16,4 mg/m ³ (homme)

556-67-2 octaméthylcyclotérasiloxane

Oral	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	3,7 mg/kg bw/day (homme)
Inhalatoire	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	73 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	13 mg/m ³ (homme)
	DNEL (travailleur, long terme, local)	73 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, local)	13 mg/m ³ (homme)

4253-34-3 triacétate de méthylsilanetriyle

Dermique	DNEL (travailleur, court terme, systémique)	14,5 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	14,5 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	7,2 mg/kg bw/day (homme)
Inhalatoire	DNEL (travailleur, court terme, systémique)	25 mg/m ³ (homme)
	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	25 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consommateur, court terme, systémique)	6,3 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	6,3 mg/m ³ (homme)
	DNEL (travailleur, court terme, local)	31 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consommateur, court terme, local)	5,1 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, local)	5,1 mg/m ³ (homme)

17689-77-9 triacétoxyéthylsilane

Inhalatoire	DNEL (travailleur, court terme, systémique)	32,5 mg/m ³ (homme)
	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	32,5 mg/m ³ (homme)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.01.2024

Révision: 25.01.2024

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit : Fermitopp E

(suite de la page 5)

DNEL (consommateur, long terme, local)	6,5 mg/m ³ (homme)
· PNEC	
64742-46-7 distillats moyens (pétrole), hydrotraités	
PNEC oral	17.000 mg/kg food (.)
556-67-2 octaméthylcyclotétrasiloxane	
PNEC aqua (freshwater)	0,0015 mg/L (.)
PNEC aqua (marine water)	0,00015 mg/L (.)
PNEC STP - Station d'épuration des eaux usées	10 mg/L (.)
PNEC sol	0,84 mg/kg soil dw (.)
PNEC sediment (freshwater)	3 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC sediment (marine water)	0,3 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC oral	41 mg/kg food (.)
4253-34-3 triacétate de méthylsilanetriyle	
PNEC aqua (freshwater)	1 mg/L (.)
PNEC aqua (marine water)	0,1 mg/L (.)
PNEC STP - Station d'épuration des eaux usées	10 mg/L (.)
PNEC sol	0,145 mg/kg soil dw (.)
PNEC sediment (freshwater)	3,4 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC sediment (marine water)	0,34 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC aqua (intermittent releases)	10 mg/L (.)
17689-77-9 triacétoxyéthylsilane	
PNEC aqua (freshwater)	0,2 mg/L (.)
PNEC aqua (marine water)	0,02 mg/L (.)
PNEC STP - Station d'épuration des eaux usées	1 mg/L (.)
PNEC sol	0,031 mg/kg soil dw (.)
PNEC sediment (freshwater)	0,74 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC sediment (marine water)	0,074 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC aqua (intermittent releases)	1,7 mg/L (.)

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène :

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· Protection respiratoire :

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre A.

· Protection des mains :

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Le choix du matériau des gants doit être fait en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.01.2024

Révision: 25.01.2024

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit : Fermitopp E

(suite de la page 6)

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être testée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Caoutchouc nitrile

- **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques.

- **Protection du corps** : Non nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales.**

• État physique	liquide
• Couleur :	selon désignation produit
• Odeur :	légèrement du vinaigre
• Point de fusion :	non déterminé
• Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
• Point d'éclair :	Non applicable
• SADT	
• Solubilité	
• l'eau :	insoluble
• Densité et/ou densité relative	
• Densité :	non déterminée
• Densité relative.	Non déterminé.

- **9.2 Autres informations**

- **Aspect:**

• **Forme :** pâteux

- **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**

• Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
• Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
• VOC Suisse	19,00 %

- **Informations concernant les classes de danger physique**

• Substances et mélanges explosibles	néant
• Gaz inflammables	néant
• Aérosols	néant
• Gaz comburants	néant
• Gaz sous pression	néant
• Liquides inflammables	néant
• Matières solides inflammables	néant
• Substances et mélanges autoréactifs	néant

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.01.2024

Révision: 25.01.2024

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit : Fermitopp E

(suite de la page 7)

- | | |
|---|-------|
| · Liquides pyrophoriques | néant |
| · Matières solides pyrophoriques | néant |
| · Matières et mélanges auto-échauffants | néant |
| · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau | néant |
| · Liquides comburants | néant |
| · Matières solides comburantes | néant |
| · Peroxydes organiques | néant |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| · Explosibles désensibilisés | néant |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** :
Pas de décomposition en cas d'usage conforme aux spécifications.
Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** : Protéger de l'humidité.
- **10.5 Matières incompatibles** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux** : Acide acétique

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

64742-46-7 distillats moyens (pétrole), hydrotraités

Oral	LD50	> 5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	> 2.000 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50	4,6 mg/l/4h (rat) (OECD 403)

556-67-2 octaméthylcyclotétrasiloxane

Oral	LD50	> 4.800 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	> 2.400 mg/kg (rat) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50	36 mg/l/4h (rat) (OECD 403)

4253-34-3 triacétate de méthylsilanetriyle

Oral	LD50	1.550 mg/kg (rat) (OECD 401)
------	------	------------------------------

17689-77-9 triacétoxyéthylsilane

Oral	LD50	1.460 mg/kg (rat) (OECD 401)
------	------	------------------------------

64359-81-5 4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one

Oral	LD50	567 mg/kg (ATE)
------	------	-----------------

- **de la peau** :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux** :
Provoque de graves lésions des yeux.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.01.2024

Révision: 25.01.2024

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit : Fermitopp E

(suite de la page 8)

- **Sensibilisation :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

541-02-6	2,2,4,4,6,6,8,8,10,10-decaméthylcyclopentasiloxane	Liste II
556-67-2	octaméthylcyclotétrasiloxane	Liste II; III

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique :**

64742-46-7 distillats moyens (pétrole), hydrotraités

EC50	7,38 mg/l/48h (Daphnia magna) (QSAR)
LC50	65 mg/l/96h (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)

556-67-2 octaméthylcyclotétrasiloxane

EC50	> 0,022 mg/l/96h (Oncorhynchus mykiss) (OTS 797.1400)
LC50 (dynamique)	> 0,022 mg/l/96h (Oncorhynchus mykiss) (EPA OTS 797.1400)

17689-77-9 triacétoxyéthylsilane

LC50	251 mg/l/96h (Brachydario rerio) (OECD 203)
------	---

- **12.2 Persistance et dégradabilité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT :**

541-02-6	2,2,4,4,6,6,8,8,10,10-decaméthylcyclopentasiloxane
556-67-2	octaméthylcyclotétrasiloxane

- **vPvB :**

541-02-6	2,2,4,4,6,6,8,8,10,10-decaméthylcyclopentasiloxane
556-67-2	octaméthylcyclotétrasiloxane

- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- **12.7 Autres effets néfastes**

- **Autres indications écologiques :**

- **Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre) : très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.01.2024

Révision: 25.01.2024

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit : Fermitopp E

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation :**

Procéder conforme des réglementations officielles locales.

Le produit inutilisé doit être éliminé en tant que déchet spécial.

Le choix des codes issus de la nomenclature européenne des déchets listé ci-après est basé sur l'utilisation prévue du produit.

· **Catalogue européen des déchets**

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 04 00	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
HP8	Corrosif
HP14	Écotoxique

· **Emballages non nettoyés :**

· **Recommandation :**

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· **DOT, ADR/RID, IMDG, IATA** UN1760

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **DOT**

Corrosive liquids, n.o.s. (Oligomere Ethylacetoxysilane und Methylacetoxysilane, triacetoxyethylsilane)

· **ADR/RID**

1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Oligomere Ethylacetoxysilane und Methylacetoxysilane, triacétoxyéthylsilane), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

· **IMDG**

CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Oligomere Ethylacetoxysilane und Methylacetoxysilane, triacetoxyethylsilane), MARINE POLLUTANT

· **IATA**

CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Oligomere Ethylacetoxysilane und Methylacetoxysilane, triacetoxyethylsilane)

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.01.2024

Révision: 25.01.2024

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit : Fermitopp E

(suite de la page 10)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
· DOT


- **Classe** 8 Matières corrosives.
- **Label** 8

· ADR/RID


- **Classe** 8 (C9) Matières corrosives.
- **Étiquette** 8

· IMDG


- **Class** 8 Matières corrosives.
- **Label** 8

· IATA


- **Class** 8 Matières corrosives.
- **Label** 8

· 14.4 Groupe d'emballage

- **DOT, ADR/RID, IMDG, IATA** III

· 14.5 Dangers pour l'environnement

- **Polluant marin :** Non
Signe conventionnel (poisson et arbre)
- **Marquage spécial (ADR/RID):** Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- **Indice Kemler :** Attention: Matières corrosives.
80
- **No EMS :** F-A,S-B
- **Stowage Category** A
- **Stowage Code** SW2 Clear of living quarters.

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport :

- **DOT**
- **Quantity limitations** On passenger aircraft/rail: 5 L
On cargo aircraft only: 60 L

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.01.2024

Révision: 25.01.2024

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit : Fermitopp E

(suite de la page 11)

· Remarks:	Marquage spécifique avec le symbole (poisson et arbre).
· ADR/RID	5L
· Quantités limitées (LQ)	Code: E1
· Quantités exceptées (EQ)	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	5L
· Limited quantities (LQ)	Code: E1
· Excepted quantities (EQ)	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (OLIGOMERE ETHYLACETOXYSILANE UND METHYLACETOXYSILANE, TRIACÉTOXYÉTHYLSILANE), 8, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Directive 2012/18/UE**

- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO E2** Danger pour l'environnement aquatique
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 200 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 500 t
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 70

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.01.2024

Révision: 25.01.2024

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit : Fermitopp E

(suite de la page 12)

- **Prescriptions nationales :**

- **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 3 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 3) : très polluant

- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

541-02-6	2,2,4,4,6,6,8,8,10,10-decaméthylcyclopentasiloxane
556-67-2	octaméthylcyclotétrasiloxane

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences des règlements (UE) 2015/830 et 2020/878 pour l'adaptation de l'annexe II du règlement (CE) 1907/2006.

- **Phrases importantes**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H330 Mortel par inhalation.
 H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 EUH014 Réagit violemment au contact de l'eau.

- **Service établissant la fiche technique :**

► **DEKRA** Elaboration de la Fiche de données de sécurité:
 DEKRA Assurance Services GmbH, Hanomagstr. 12, D-30449 Hanovre, Allemagne,
 Tél.: (+49) 511 42079 - 0, reach@dekra.com.

© DEKRA Assurance Services GmbH. Aucune modification de ce document sans autorisation expresse écrite de DEKRA Assurance Services GmbH.

- **Numéro de la version précédente: 2**

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 SVHC: Substances of Very High Concern
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 ATE: Acute toxicity estimate values (ETA) Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë
 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

(suite page 14)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 25.01.2024

Révision: 25.01.2024

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit : Fermitopp E

(suite de la page 13)

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2
Skin Corr. 1: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· Sources.

En l'absence de recette, la présente fiche de données de sécurité a été établie sur la base des informations contenues dans la fiche de données de sécurité du fournisseur.

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR